



ANNEXE FINANCIERE

CANTINE :

Conformément aux dispositions du règlement intérieur de l'établissement, la cantine est obligatoire pour l'ensemble des apprenants en alternance (sauf les formations adultes).

Le paiement de la cantine se fait par la remise de 3 chèques le jour de la rentrée à Mme MORONVAL. Ils seront encaissés par le CFA selon l'échéancier suivant :

- 1^{er} trimestre : **début Novembre**
- 2^{ème} trimestre : **début Février**
- 3^{ème} trimestre : **en fin d'année scolaire.**

En cas d'arrêt de la formation avant l'échéance prévue, une régularisation sera faite et vous sera transmise en fonction de votre situation.

AUTORISATION DE COMPENSATION :

Nom : _____

Prénom : _____

Diplôme préparé : _____

Je soussigné(e), _____

Demeurant _____

M'engage à régler les sommes dues au CFA au titre de la restauration et de l'équipement avant la fin de l'année scolaire.

Si à la fin de chaque année scolaire, les montants dus au CFA ne sont pas payés, j'autorise ce dernier à procéder à une compensation entre mes dettes et les indemnités liées à l'apprentissage octroyées par la région d'Ile de France.

Fait le _____

Signature, (Pour les mineurs signature obligatoire du représentant légal)
avec la mention « lu et approuvé l'annexe financière »